

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du
Conseil Municipal du 29 Mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 29 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 22 Mars s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - EPITALON Philippe - BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse - APRILE Corinne.

Excusés ayant donné procuration :

MORTREUX Jean-Marc	à	NICODEME Hervé
SCARTOCETTI Franck	à	KERN Claudine
BOITTIAUX Daniel	à	SAUVAGE Joël

Absents: OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - MASSE Maryse - LIBRE Dominique - DURAN Jean-Philippe - POTIEZ Régis.

Secrétaire de séance : SANS Patrick

19 h 05 : Arrivée de Monsieur BOITTIAUX au point n°7 : RIFSEEP

ORDRE DU JOUR

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

1. AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2017
2. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018
3. BUDGET PRIMITIF 2018
4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018
5. REMUNERATION DES PERSONNELS ALSH
6. TARIFICATION ALSH
7. RIFSEEP
8. PROJET DE RENOVATION DE LA VOIRIE
9. PROJET DE MAISON MEDICALE
10. DEMANDE DE SUBVENTIONS FIPD

DIVERS

11. VERBALISATION ELECTRONIQUE
12. DENOMINATION DU STADE ALAIN DEJARDIN
13. SIDEN-SIAN – MODIFICATIONS STATUTAIRES

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Patrick SANS est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 22 Février 2018.

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

1. AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2017

Au vu de la balance certifiée produite par le Comptable Public, l'assemblée décide à l'Unanimité d'autoriser la reprise, au Budget Primitif 2017, des résultats provisoires de l'exercice 2017 tels que repris en annexe.

2. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

L'Assemblée décide à l'Unanimité de maintenir et fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition Communaux pour l'année 2018 :

	Taux 2017	Taux 2018	Base d'Imposition	Produit
Taxe d'habitation	26,10 %	26,10 %		
Foncier Bâti	26,85 %	26,85 %		
Foncier non bâti	105,88 %	105,88 %		

3. BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'approuver le projet de Budget Primitif 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement	3 632 771.46 €
- Section Investissement	2 432 076.03 €
- Total du Budget	6 064 847.49€

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

L'Assemblée se prononce sur les diverses demandes de subvention étudiées en Commission de Finances du 13 Mars 2018, comme suit :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2018 dont participation via classement de 4013	Total subvention 2018	Nombre de voix
ARTICLE 6675 DU BP 2018			
Activités Physiques d'entretien	435,00	435,00	NPPV : Mann G. Pour : 20
Amicale des anciens sapeurs pompiers	700,00	700,00	NPPV : Mortreux J-M. (proc. Nicodème H.) Pour : 20
ADADEH	190,00	190,00	NPPV : Kern C. Pour : 20
CAPER	306,00	306,00	NPPV : Kern C. Pour : 20
Chasse, Détente et Pêche	195,00	195,00	Unanimité
Chorale "Chœur à l'Unissons"	200,00	200,00	NPPV : Bajart C. Pour : 20
Club Amicale du 3ème Age	362,00	362,00	NPPV : Hourez D., Bajart C. Pour : 19
Comité des corons	800,00	800,00	Unanimité
Comité des Festivités Hérinoises	4 040,00	4 040,00	NPPV : Lasselin M-J., Flouquet J., Kern C., Sans P. Pour : 17
Coopérative école F. J. Curie	1 000,00	1 000,00	Unanimité
Coopérative école G. Péri	1 000,00	1 000,00	Unanimité
Coopérative école Mixte	1 310,00	1 310,00	Unanimité
Femmes Solidaires	630,00	630,00	NPPV : Lambrecht T., Aprile C. Pour : 19
FJEP Basket	3 160,00	3 160,00	NPPV : Scartocetti F. (proc. Kern C.) Pour : 20
FNACA	415,00	415,00	NPPV : Mann G. Pour : 20
Gymnastique Municipale d'Hérin	3 115,00	3 115,00	Unanimité
Harmonie Batterie Fanfare Municipale	3 360,00	3 360,00	Unanimité
Hérin Aubry Culture Loisirs Evasion	2 855,00	2 855,00	Unanimité
Hérin USTT	648,00	648,00	Unanimité
Les amis de la pétanque Hérinoise	295,00	795,00	Unanimité
Subvention exceptionnelle	500,00		
Les Flammes Hérinoises	800,00	800,00	NPPV : Kern C. Pour : 20
Les Mains Agiles	300,00	300,00	NPPV : Lasselin M-J. Pour : 20
Les p'tits poucets	200,00	200,00	NPPV : Sauvage J. (+ proc. Boittiaux D.) Pour : 19
Les Randonneurs Hérinois	345,00	345,00	NPPV : Hourez D., Bajart C. Pour : 19
Papillons Blancs de Denain	300,00	300,00	Unanimité
RASED - Psychologue scolaire	200,00	200,00	Unanimité
Société de Chasse "Les Montagnes"	190,00	190,00	Unanimité
Société de Chasse d'Hérin	325,00	325,00	NPPV : Degros B. Pour : 20
Un pour Tous, Tous pour un	265,00	265,00	Unanimité
		28 441,00	
ARTICLE 687362 DU BP 2018			
Subvention au CCAS	60 000,00	60 000,00	Unanimité

5. REMUNERATION DES PERSONNELS ALSH

Suite à l'avis favorable de la commission de finances du 13 Mars 2018, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de fixer la grille de rémunération des personnels ALSH.

6. TARIFICATION ALSH

Suite à l'avis favorable de la commission de finances du 13 Mars 2018, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de réviser la grille de tarification des ALSH.

7. RIFSEEP

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la délibération portant sur la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE et CIA) pour l'ensemble des corps sauf technicien.

Ne prennent pas part au vote : 3 (BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse - APRILE Corinne)

Pour : 19

8. PROJET DE RENOVATION DE LA VOIRIE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet d'Aménagement des rues Danton et Hilaire Moreau dont le plan est joint à la présente et dont le coût est estimé à 1 447 908 € TTC,
- D'accepter le plan de financement présenté,

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les procédures de consultation nécessaires, et à solliciter toute subvention possible dans ce cadre, et notamment la participation du SIDEHAV au titre de « l'article 8 » pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

9. PROJET DE MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet d'Aménagement d'une maison médicale et des parkings inhérents, dont le coût est estimé à 761 640 € TTC,
- D'accepter le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à :
 - ✓ Lancer les procédures de consultation nécessaires
 - ✓ Solliciter les autorisations d'urbanisme,
 - ✓ Solliciter toutes les subventions possibles et notamment :
 - La dotation Villages et Bourgs du Conseil Départemental,
 - La DSIL,

- La DETR,
- Le PRADET
- Le FEDER
- Le Fonds de concours de la CAPH

Et à signer toute convention dans ce cadre.

10. DEMANDE DE SUBVENTION FIPD

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de solliciter de Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance, dans le cadre du dispositif de vidéo protection.

DIVERS

11. VERBALISATION ELECTRONIQUE

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune d'Hérin.

Pour ce faire, il y aurait lieu de définir les conditions de mise en œuvre de ce processus sur la base d'une convention.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur celle-ci et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Abstention : 1 - MORTREUX Jean-Marc (procuration donnée à NICODEME Hervé)

Pour : 20

12. DENOMINATION DU STADE ALAIN DEJARDIN

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de donner aux terrains de football de la Plaine Sportive « Germinal », le nom de : Stade Alain Déjardin.

13. SIDEN-SIAN – MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité quant à la modification des statuts du SIDEN-SIAN.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Décisions du Maire :

- Le Cabinet Nathalie T'KINT à Lille est désigné afin d'assurer une mission complémentaire pour la maîtrise des travaux de restauration de l'église St Amand à Hérin et plus particulièrement les travaux de voûtement neuf et des travaux du clos et couvert pour un montant de 21 500 euro HT soit 25 800 euro TTC,

- La Société **CONTROLE G** à Valenciennes est désignée afin d'assurer la mission de coordination sécurité et protection de la santé relative aux travaux de réhabilitation énergétique de l'école primaire Barbusse-Michel pour un montant de 3000 euro HT soit 3 600 euro TTC,
- La Société **SOCOTEC** à Valenciennes est désignée afin d'assurer la mission de contrôle technique relative aux travaux de réhabilitation énergétique de l'école primaire Barbusse-Michel pour un coût total de 6 725 euro HT soit 8 070 euro TTC,
- Le Cabinet **TW Ingénierie** à Roost-Warendin est désigné afin d'assurer un complément de mission ayant pour objectif de poursuivre la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage initié sur le projet de Maison de santé pluridisciplinaire rue Danton pour un coût de 13 000 euro HT soit 15 600 euro TTC.

Aucune observation formulée.

INFORMATIONS DU MAIRE

- **RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SIAVED** (CONSULTABLE AUPRES DU SECRETARIAT GENERAL EN MAIRIE)

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Fêtes du 20 Février 2018,
- Développement économique du 23 Février 2018,
- Travaux du 12 Mars 2018,
- Finances du 13 Mars 2018

Monsieur le Maire avise l'Assemblée d'une erreur sur le compte-rendu de la commission des fêtes en page 2 dudit document ; au point 3 : fête du ch'ti village, il faut lire « il a été précisé » et non pas « il a été décidé ».

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Le secrétaire de séance,

Patrick SANS




Le Maire,

Jean-Paul Comyn

- AFFECTATION PROVISOIRE DES RÉSULTATS 2017

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il est fait part à l'assemblée, qu'en vertu de l'instruction M14, le Conseil Municipal doit délibérer sur les résultats **provisaires** du Compte Administratif 2017

Vous trouverez ci-joint l'affectation provisoire des résultats du Compte Administratif

1) Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2017		
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations	2 109 550,28 €	1 805 881,58 €
Résultat		-303 668,70 €
Résultat Compte 001 BP N-1	53 713,09 €	
Résultat cumulé compte 001 BP N	357 381,79 €	

Restes à réaliser BP N	569 343,26 €	413 465,00 €
------------------------	--------------	--------------

Résultat budgétaire (déficit de financement)	513 260,05 €	
--	---------------------	--

2) Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017		
	DÉPENSES	RECETTES
Réalisations	2 785 711,84 €	3 298 208,78 €
Résultat		512 496,94 €
Résultat Compte 002 BP N-1		405 558,57 €
Résultat cumulé d'exploitation		918 055,51 €

3) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Affectation crédit investissement au 1068 BP N	513 260,05 €
--	---------------------

Report de résultat au 002 BP N	404 795,46 €
--------------------------------	---------------------

Il est donc demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette affectation au budget 2018

Le Maire,

Jean-Paul COMYN